



Résumé du rapport
de l'Inspection générale des affaires sociales • Mai 2024

Comment améliorer les vacances adaptées organisées pour adultes handicapés

Sommaire

Qu'est-ce que l'agrément VAO ?	3
A quoi sert l'enquête sur les VAO ?	4
Que montre l'enquête de l'IGAS ?	6
Quelques résultats de l'enquête.....	8
Quelles difficultés pour les vacanciers et leurs familles ?.....	9
Quelles difficultés pour les organismes de VAO ?	10
Des propositions pour améliorer les VAO.....	11
Améliorer et rendre le travail des encadrants plus attractif	12
Revoir les textes de loi.....	13
Faciliter le travail de l'État	14

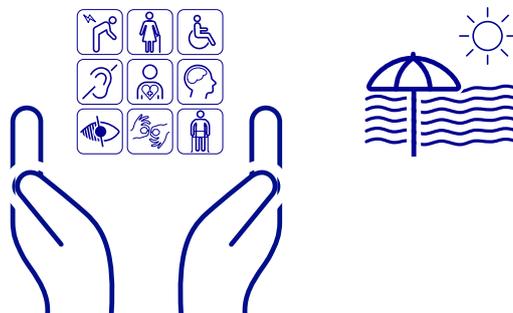
En août 2023, il y a eu un grave incendie dans un lieu de vacances à Wintzenheim, en Alsace.

Ce lieu de vacances accueillait des adultes en situation de handicap.

11 personnes sont mortes.

Le gouvernement veut mieux protéger les adultes en situation de handicap en vacances organisés par des organismes.

Il veut améliorer l'**agrément Vacances Adaptées Organisées, on dit aussi VAO.**



Qu'est-ce que l'agrément VAO ?

Des associations ont développé il y a plus de 90 ans le principe de Vacances Adaptées Organisées ou VAO.

L'objectif était déjà de

- proposer des séjours qui répondent aux envies des adultes en situation de handicap
- avoir un accompagnement adapté à leur situation
- et assurer une sécurité.

Ces objectifs sont parfois difficiles à associer.

C'est pour cela que des règles obligatoires existent depuis 2015 avec la **création de l'agrément VAO**.

L'agrément VAO c'est une autorisation que l'État donne à un organisme de vacances s'il respecte les règles.

L'agrément demande que le vacancier adulte en situation de handicap soit :

- en **sécurité**
- **bien accueilli**
- et **bien accompagné**

L'organisme de vacances qui a l'agrément est aussi appelé **Organisme de Vacances Adaptées Organisées ou OVAO**.



A quoi sert l'enquête sur les VAO ?

Après l'incendie de Wintzenheim
la ministre a demandé une **enquête nationale**
à l'Inspection Générale des Affaires Sociales ou IGAS :



- **pour savoir où on en est sur les VAO**

Par exemple :

- combien de vacanciers partent chaque année en VAO ?
- quel genre de vacanciers sont-ils ?
- où passent-ils leurs vacances ?
- comment les organismes de vacances ont leur agrément ?
L'agrément, c'est l'autorisation pour organiser des VAO.
- quels sont les difficultés des organismes de vacances ?



- **et pour améliorer les VAO**

Par exemple

- modifier ou ajouter des règles plus précises pour les organismes de VAO
- mieux connaître les aides financières que les vacanciers peuvent demander ?
- utiliser des outils pour contrôler si les organismes de VAO respectent bien les règles



Que montre l'enquête de l'IGAS ?



L'enquête montre que

- l'organisation de vacances pour des personnes en situation de handicap peut être complexe à cause
 - de leur handicap
 - de leur difficulté à faire les choses seuls
- les règles ne sont pas assez précises dans certaines situations.

Cela pose des problèmes

- aux organismes de vacances qui ont ou demandent l'agrément
- aux services de l'État qui donnent l'agrément

Un système informatique pour recueillir les informations sur les VAO était prévu.

Il devait s'appeler le SIVAO.

Le SIVAO devait regrouper l'ensemble des informations administratives :

- sur les agréments des organismes de VAO
- sur les déclarations des lieux de vacances



Grâce au SIVAO on devait :

- partager les informations des VAO en France
- faire des contrôles
- signaler des problèmes...

Malheureusement le projet SIVAO s'est arrêté.

Il est donc impossible pour l'État
ou pour les organismes de VAO :

- de connaître la situation des VAO : nombre de VAO, lieux de vacances, nombres de vacanciers ...
- de suivre ou contrôler toutes les VAO en France

Pour remédier à cela une enquête est faite en 2023
avec des questionnaires adressés :

- aux vacanciers
- aux organismes d'Etat qui donnent l'agrément VAO
- aux organismes de vacances.



Quelques résultats de l'enquête



- **5 229 séjours organisés**
 - en petits groupes
 - de 1 à 2 semaines
- **55 000 vacanciers**
 - principalement en situation de handicap mental ou psychique
 - et assez autonomes
- **8 vacanciers sur 10 sont contents ou très contents** de leurs séjours
- **8 organismes de VAO sur 10 sont des associations**



Quelles difficultés pour les vacanciers et leurs familles ?

Selon les situations de handicap, il doit y avoir

- beaucoup d'encadrants
- du matériel spécialisé
- des activités plus adaptées.



Cela coûte de l'argent.

Les aides financières ne peuvent pas tout payer.

C'est parfois compliqué pour les vacanciers qui ont des difficultés financières.

Aujourd'hui ce sont en majorité les personnes ou leurs familles qui payent le séjour.
Cela veut dire que les VAO ne sont pas accessibles à tous.

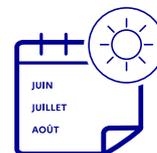


Quelles difficultés pour les organismes de VAO ?

La moitié des vacanciers travaillent en ESAT.

Les ESAT sont généralement fermés au mois d'août.

8 séjours sur 10 sont l'été, et surtout au mois d'août,



Malheureusement c'est compliqué
de trouver des logements et du personnel pendant l'été.

Les professionnels qui encadrent les vacanciers
signent un contrat de travail
qui s'appelle Contrat d'Engagement Éducatif.
Ce contrat dure seulement pendant les séjours.

Les organismes ont des difficultés
à garder les professionnels l'année suivante.



Des propositions pour améliorer les VAO

L'incendie de Wintzenheim et l'enquête montrent que la réglementation des VAO de 2015 est

- insuffisante
- pas assez précise
- et pas adaptée à toutes les situations

Le rapport fait des propositions pour :

- protéger les vacanciers en situation de handicap
- améliorer leurs séjours
- sécuriser les services de l'État et éviter de nouveaux incidents
- et aider les organismes de VAO



Améliorer et rendre le travail des encadrants plus attractif



Les organismes de VAO embauchent et forment les professionnels selon leurs besoins.

Il n'y a pas de réglementation à ce sujet.

Pourtant les personnes en situation de handicap ont des besoins d'accompagnement et de sécurité très spécifiques.

Pour améliorer et développer les VAO :

- **Un programme de formation de 2 jours obligatoire** pour tous les organismes agrémentés VAO.
Les professionnels seraient formés et rémunérés pendant ces 2 jours de formation.
- **Le sujet des VAO sera intégré au programme de préparation** aux métiers du social et du médico-social.



Revoir les textes de loi



- **revoir la réglementation sur le VAO**
pour l'adapter à plus de situations,
par exemple sur certaines activités de loisirs.
- **proposer un guide avec les bonnes pratiques**
à avoir.
Par exemple des règles sur les conditions de transport.
On ne parle pas suffisamment des conditions de transports.
- **revoir les procédures incendies secours.**
C'est-à-dire ce qu'il faut faire en cas d'incendie.



Faciliter le travail de l'État



- **centraliser l'agrémentation au niveau national.**
C'est-à-dire avoir un seul organisme qui accorde l'agrément aux organismes de vacances
- **former et donner des outils aux services de l'État**
pour mieux contrôler les organismes VAO
- **augmenter le nombre de personnes dans les services de l'État**
pour contrôler les VAO
- **relancer le SIVAO** pour rassembler :
 - les demandes d'agrément
 - les déclarations des séjours
 - la remontée des accidents ou situations graves



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen Easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement Didier HUGUES, Michel GANDON et Nicolas LEJEUNE de la Résidence de la Lande à Betton pour la relecture et la validation du document.

